

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 939

5 mai 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| 4ART S.A. | 45026 | iii European Property SICAV-FIS | 45054 |
| Aberdeen Property Investors IIM S.A. ... | 45071 | LaSalle UK Ventures | 45063 |
| Anglemont S.A. | 45047 | LaSalle UK Ventures Co-Investment Pro- | |
| BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l. | 45026 | perty 1 S.à r.l. | 45057 |
| Cable & Wireless Global Businesses Inter- | | LaSalle UK Ventures Property 4 | 45045 |
| national Sàrl | 45032 | Lasting S.A. | 45051 |
| Cable & Wireless Luxembourg Funding S.à | | Lesswood S.à r.l. | 45055 |
| r.l. | 45051 | Levita S.A. | 45054 |
| Cable & Wireless Western Hemisphere | | Life Assets Trust S.A. | 45028 |
| Luxembourg S.à r.l. | 45030 | MK Luxinvest S.A. | 45071 |
| CalEast Holdings | 45054 | Motus Advisory S.A. | 45066 |
| CCP II Logistics S.à.r.l. | 45053 | Mountain Air S.à r.l. | 45045 |
| CCP II Office 10 S.à.r.l. | 45067 | Optique & Vision Sàrl | 45047 |
| CCP II Peine S.à.r.l. | 45053 | Parfipar S.A. | 45032 |
| CCP II Straubing S.à r.l. | 45067 | Parfipar S.A. | 45065 |
| CCP II Straubing S.à r.l. | 45053 | Pyrotex S.à r.l. | 45059 |
| Chevrotine Holding S.A. | 45049 | Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds Ad- | |
| Chevrotine S.A., SPF | 45049 | visory S.A. | 45046 |
| Cidron Healthcare B S.à r.l. | 45060 | Realcorp Luxembourg S.A. | 45046 |
| Cidron Healthcare C S.à r.l. | 45061 | Romedice S.à r.l. | 45028 |
| Cidron Healthcare D S.à r.l. | 45051 | Rosebud Investments S.à r.l. | 45029 |
| Claudas Investments S.à r.l. | 45034 | Société d'Investissement Meylan S.à.r.l. | |
| ConvaTec Healthcare B S. à r.l. | 45060 | | 45030 |
| ConvaTec Healthcare C S. à r.l. | 45061 | Société d'Investissement Pessac Sàrl | 45029 |
| ConvaTec Healthcare D S.à r.l. | 45051 | Ventos S.A. | 45027 |
| CTP Property Lux S.à r.l. | 45054 | VF Entreprises S.à r.l. | 45059 |
| d'Amico International Shipping S.A. | 45066 | VF Finance s.à r.l. | 45035 |
| Elisafin S.A. | 45029 | Vontobel Exchange Traded Structured | |
| Euro Gwyneth S. à r.l. | 45071 | Fund | 45072 |
| Europarc Dreilinden A2 S.A. | 45066 | VWR International Europe S.à.r.l. | 45072 |
| Excalibur Development S.A. | 45026 | Woodside Steel Group S.à.r.l. | 45034 |
| Excalibur Development S.A. | 45026 | | |

Excalibur Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.891.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009050357/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05275. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

4ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 61.555.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2009050381/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05058. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Excalibur Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.891.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009050356/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05280. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.270.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 15 avril 2009

En date du 15 avril 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de

- Monsieur Laurence A TOSI en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

de nommer

- Monsieur John MAGLIANO, né le 11 mai 1959 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle 2, Meadow Park Road, Rye Brook, NY-10573 New-York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur John MAGLIANO, gérant de classe A
- Monsieur Robert FRIEDMAN, gérant de classe A
- Monsieur Aidan J. FOLEY, gérant de classe B
- Monsieur Jean-Claude KOCH, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009050395/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Ventos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 49.346.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2009

L'Assemblée générale décide à l'unanimité des voix:

1. de renouveler les mandats des Administrateurs, M. Pere Portabella Rafols, M. Ricardo Portabella Peralta, M. Serge Cammaert, M. Antonio Sagnier Bassas, Mme Sandra Pasti, M. Jean-Jacques Degroof, M. Arturo Klein et M. Claude Meiers pour une durée de 1 (un) an jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2010.

2. de confirmer M. Pere Portabella Rafols Président du Conseil d'administration pour une durée de 1 (un) an jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2010.

3. de confirmer M. Ricardo Portabella Peralta Vice-Président du Conseil d'administration pour une durée de 1 (un) an jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2010.

4. de confirmer M. Ricardo Portabella Peralta aux fonctions d'Administrateur-délégué pour une durée de 1 (un) an jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2010.

5. de renouveler le mandat de HRT Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, aux fonctions de Réviseur externe pour les comptes annuels sociaux et les comptes consolidés se clôturant au 31 décembre 2009. Le mandat de Réviseur expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2010.

Le Conseil d'administration se compose de huit membres:

Administrateur et Président

: M. Pere Portabella Rafols

Administrateur-délégué et Vice-Président

: M. Ricardo Portabella Peralta

Administrateurs

: M. Serge Cammaert

M. Antonio Sagnier Bassas

Mme Sandra Pasti

M. Jean-Jacques Degroof

M. Arturo Klein

M. Claude Meiers

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

VENTOS S.A.

Société Anonyme

Sandra Pasti

Administrateur

Référence de publication: 2009050471/1465/38.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Life Assets Trust S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 144.287.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la Société qui s'est tenue en date du 12 février 2009, que BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant le siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six années en remplacement de Grant Thornton Lux Audit S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009050468/6407/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06285. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Romedice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 66.416.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Eddy BAZARD, cabaretier, demeurant à 54190 Villerupt, 74 rue du Général de Gaule.

Lequel comparant a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée "ROMEDICE", avec siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer, Zone Industrielle Lankholz, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, en date du 1^{er} septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 882, du 7 décembre 1998;
- que le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500,-) représenté par CINQ CENTS PARTS SOCIALES (500) de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune;
- qu'il est l'associé unique et propriétaire des CINQ CENTS PARTS SOCIALES (500) de la prédite société;
- que l'activité commerciale de la société a cessé à compter de ce jour;
- qu'il décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;
- qu'il est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société savoir au domicile de l'associé unique à savoir à Villerupt, 7 4 rue du Général de Gaule.
- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. BAZARD, BIEL A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2009. EAC/2009/2966. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 avril 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009050452/203/36.

(090058293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Société d'Investissement Pessac Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 101.685.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 mars 2009 que la démission de Monsieur Sanjay Bonomally de ses fonctions de gérant est acceptée avec effet au 2 janvier 2009 et que Monsieur Philippe Chan, expert-comptable, né à Candos, Ile Maurice, le 15 novembre 1974, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet en date du 2 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009050454/6215/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Rosebud Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 80.007.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 mars 2009 que la démission de Monsieur Sanjay Bonomally de ses fonctions de gérant est acceptée avec effet au 2 janvier 2009 et que Monsieur Philippe Chan, expert-comptable, né à Candos, Ile Maurice, le 15 novembre 1974, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet en date du 2 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009050456/6215/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Elisafin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 62.291.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 février 2009

Le mandat des administrateurs venant à échéance avec la présente assemblée, l'assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015, le mandat des administrateurs

- Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, 208, rue des Romains, L-8041 Luxembourg.
 - Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, 208, rue des Romains, L-8041 Luxembourg.
 - IMMOLYS S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.
- et du commissaire aux comptes
- SAFILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009050463/560/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04545. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Société d'Investissement Meylan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 100.121.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 mars 2009 que la démission de Monsieur Sanjay Bonomally de ses fonctions de gérant est acceptée avec effet au 2 janvier 2009 et que Monsieur Philippe Chan, expert-comptable, né à Candos, Ile Maurice, le 15 novembre 1974, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet en date du 2 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009050458/6215/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03996. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 72.450.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Cable & Wireless Global Holding Limited, a company under the laws of Great Britain, having its registered office at Waterside House, Longshot Lane, Bracknell, Berkshire RG12 1XL (United Kingdom);

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of the private limited company under the laws of Luxembourg Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l., with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B 72.450, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 3rd of November 1999, published in the Mémorial C number 17 of the 6th of January 2000, and its articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary on the 30th of August 2007, published in the Mémorial C number 2436 of the 26th of October 2007,

and that the appearing party has taken the following resolution:

First resolution

The sole partner decides to adopt a business year beginning on April 1st and ending on March 31st of the following year.

The sole partner decides to acknowledge, that as an exception the business year which has begun on March 1, 2008, will end on March 31, 2009.

Article 13 of the articles of incorporation will have henceforth the following wording:

" **Art. 13.** The Company's financial year begins on the 1st of April and closes on the 31st of March of the following year."

Second resolution

The sole partner decides to amend article 14 of the articles of incorporation who will have henceforth the following wording:

" **Art. 14.** Each year, as of the 31st of March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescription of the law in force."

45031

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and seventy-five Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing proxy-holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

Cable & Wireless Global Holding Limited, une société de droit britannique ayant son siège social au Waterside House, Longshot Lane, Bracknell, Berkshire RG12 1XL (Royaume-Uni);

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B 72.450, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 17 du 6 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2436 du 26 octobre 2007,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'associée unique décide d'adopter une année sociale commençant le 1^{er} avril et finissant le 31 mars de l'année suivante.

L'associée unique décide d'accepter, qu'exceptionnellement l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} mars 2008, finira le 31 mars 2009.

L'article 13 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 13.** L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 14.** Chaque année avec effet au 31 mars la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent soixante-quinze euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2009. Relation GRE/2009/1287. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050588/231/91.

(090058572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Parfipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.513.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 avril 2009, la démission de M. Benoit DEBROISE, 6, rue du Lancieu, F-57000 METZ en date du 11 septembre 2008 et la cooptation à cette même date de M. Joris LAENEN, Diepezoel 8, B-2440 GEEL, au Conseil d'Administration ont été ratifiées.

Par cette même assemblée, les mandats des administrateurs MM. Joris Laenen, Président, Guy Van den Eynde, Bernard Colla, Vincent Putzeys, André Lecoq, Romain Grethen, Claude Schon et Bart Fransis, Administrateur-Délégué, ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015. Le mandat du Réviseur Indépendant Deloitte S.A., a été renouvelé pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour PARFIPAR S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2009050484/1017/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Cable & Wireless Global Businesses International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 63.922.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of March.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1.- Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l., a private limited company under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall;

2.- Cable & Wireless Global Holding Limited, a company under the laws of Great Britain, having its registered office at Waterside House, Longshot Lane, Bracknell, Berkshire RG12 1XL (United Kingdom).

Both appearers are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole actual partners of the private limited company under the laws of Luxembourg Cable & Wireless Global Businesses International S.à r.l., with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B 63.922, incorporated by deed of Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, on the 30th of March 1998, published in the Mémorial C number 473 of the 29th of June 1998, and its articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary on the 30th of August 2007, published in the Mémorial C number 2432 of the 26th of October 2007,

and that the appearing parties have taken the following resolution:

45033

Resolution

The partners decide to adopt a business year beginning on April 1st and ending on March 31st of the following year.
The partners decide to acknowledge, that as an exception the business year which has begun on February 28, 2008, will end on March 31, 2009.

Article 18 of the articles of incorporation will have henceforth the following wording:

" **Art. 18.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of April and shall terminate on the thirty-first day of March of the next year."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and seventy-five Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing proxy-holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall;

2.- Cable & Wireless Global Holding Limited, une société de droit britannique ayant son siège social au Waterside House, Longshot Lane, Bracknell, Berkshire RG12 1XL (Royaume-Uni).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Cable & Wireless Global Businesses International S.à r.l., avec siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B 63.922, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 473 du 29 juin 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2432 du 26 octobre 2007,

et que les comparantes ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associées décident d'adopter une année sociale commençant le 1^{er} avril et finissant le 31 mars de l'année suivante.
Les associées décident d'accepter, qu'exceptionnellement l'année sociale ayant pris cours le 28 février 2008, finira le 31 mars 2009.

L'article 18 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 18.** L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent soixante-quinze euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2009. Relation GRE/2009/1286. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050589/231/84.

(090058563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Claudast Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.513.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 15 avril 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 15 avril 2009 qu'il a été décidé de réélire, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprise ainsi réélu expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice ayant débuté le 16 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2009050490/7902/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Woodside Steel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 132.109.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2009, Monsieur Ben PROCTER a démissionné de ses fonctions de gérant et Monsieur Scott SCHOOLEY, 6 Woodside Circle, Harford, CT 06105 a été nommé en son remplacement. Monsieur Scott SCHOOLEY est le gérant représentant la société WOODSIDE CAPITAL.

Le nouveau gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour WOODSIDE STEEL GROUP S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2009050483/1017/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

VF Finance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 100.676.

In the year two thousand nine, on the tenth day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of VF FINANCE s.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100.676 (the Company). The Company was incorporated on May 7, 2004, pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 682 of July 2, 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on October 10, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 196 of January 27, 2006.

There appeared:

VF Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 73.873 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 2 of the Articles which shall be renumbered into article 3 and henceforth read as follows:

" Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.4 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks."

2. Full and complete restatement of the Articles.

3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles relating to the corporate object, into article 3 and to amend it so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to proceed to a full restatement of the Articles which shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "VF FINANCE s.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.4 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.
Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.
Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.
A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by one or more class A managers and by one or more class B managers, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

- 8.1. Powers of the board of managers
 - (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
- 8.2. Procedure
 - (i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
 - (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
 - (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members, and at least one class A manager and one class B manager, are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, with at least one class A manager and one class B manager consenting. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
 - (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
 - (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager together with any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de VF Finance s.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.676 (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2004, suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 682 du 2 juillet 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 196 du 27 janvier 2006.

A comparu:

VF Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.873 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 2 des Statuts qui sera renuméroté en article 3 et qui aura la teneur suivante:

«Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.4 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.»

2. Refonte complète des Statuts.

3. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts relatif à l'objet social en article 3 et de le modifier de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.4 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "VF FINANCE s.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de

charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation

à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, avec le consentement d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A ensemble avec un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. Ralet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009, LAC/2009/14573. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009050434/5770/573.

(090058339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Mountain Air S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 142.604.

EXTRAIT

En date du 6 février 2009, Monsieur Jonathan David LEITERSDORF, demeurant à CH-1936 Verbier, 40B, rue de Patier (Suisse), alors associé unique de la Société, a apporté la totalité des 1.250 parts sociales qu'il détenait dans la Société à FOREVERYOUNG PARENT S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 127 rue Mühlenbach à L-2168 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144 726.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009050412/1211/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

LaSalle UK Ventures Property 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.342.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009050754/239/12.

(090058068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.368.

—
Auszug aus dem Protokoll

der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 24. Juni 2008

Fünfter Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung wählt die Herren Patrik GISEL, Roland FRANZ, Adrian TÖNGI, als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009.

Die ordentliche Generalversammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers S. à. r. l., 400, route d'Esch, L-1471 LUXEMBOURG, als Wirtschaftsprüfer wiederzuernennen.

Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009.

Demnach setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

Herr Patrik GISEL

Holzweisstrasse, 31, CH-8703 Erlenbach

Herr Roland FRANZ

1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

Herr Adrian TÖNGI

Raiffeisenplatz, CH-9001 St. Gallen

Für Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds Advisory S.A., Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2009050506/1126/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Realcorp Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 22, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 82.583.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 mars 2009 que:

Monsieur Daniel ORIGER, démissionne de son poste d'administrateur.

Monsieur Nadi NAJJAR, né le 11.05.1969 à Beyrouth, demeurant à L-1117 Luxembourg, 29, rue Albert 1^{er}, est nommé administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Monsieur René THILL, démissionne de son poste d'administrateur.

La société FIDU-CONCEPT SARL, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, est nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Les mandats des administrateurs à savoir, Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29.06.1966 à Beyrouth, demeurant à, nouvelle adresse. L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri, et la société REALCORP (HOLDING) SAL, avec siège social à RL-Achrafieh, Beyrouth, boulevard de l'Indépendance, sont reconduits. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29.06.1966 à Beyrouth, demeurant à, nouvelle adresse, L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri est reconduit. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009050487/3560/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Anglemont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 95.114.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 24 mars 2009 que:

a) Les mandats des trois administrateurs:

- Monsieur Roger GREDEL, né à Arlon (Belgique) le 28.10.1953, demeurant à (nouvelle adresse) L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest;
- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, né à Arlon (Belgique) le 20.10.1948, demeurant à B-6700 Arlon, 65, rue de Freylange;
- Madame Nelly NOËL, née à Esch-sur-Alzette, le 26.10.1946, demeurant à L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollingergrund;

b) Le mandat du commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT Sàrl, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 38.136;

étant venus à échéance, ils sont prolongés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

ANGLEMONT S.A.

Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009050488/3560/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Optique & Vision Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 145.780.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

la société à responsabilité limitée "OPTI-VUE SARL", ayant son siège social à L-9051 Ettelbruck, 62-64, Grand'rue, ici représentée par son gérant unique, Monsieur Henri BOULMONT, maître-opticien, né le 26 décembre 1960 à Luxembourg (matr: 1960 12 26 114), demeurant à L-7730 Colmar-Berg, 14, rue de la Poste,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 8 octobre 1984, publié au Mémorial C numéro 3 04 du 09.11.1984, inscrite au RCS sous le numéro B91668,

laquelle comparante a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "OPTIQUE & VISION SARL".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Wemperhardt; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin faisant l'achat, la vente et plus généralement la commercialisation ainsi que la réparation de tous articles d'optique, lunettes, lentilles de contact, appareils auditifs, microscopes, loupes, verres optiques, appareils de précision, appareils photos, caméras, films etc.. La société a également pour objet toutes les activités relevant du métier d'opticien ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

Elle peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou qui soit de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents (12.500 €) Euros, divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125 €) chacune, entièrement souscrit et libéré par le comparant prénommé.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 9. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les trois quarts (3/4) des voix. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;

- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les comparants se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

La comparante précitée a souscrit l'entièreté des 100 parts sociales créées, d'une valeur nominale de 125.- EUR chacune.

La société OPTI-VUE SARL, déclare souscrire et libérer entièrement ces parts sociales par l'apport en nature d'une branche d'activités autonome représentée par son magasin exploité à Wemperhardt.

La branche d'activités apportée en exonération de TVA a été valorisée sur base d'une situation comptable établie pour le magasin de Wemperhardt au 31.12.2008 et d'une attestation émanant de la Fiduciaire Cabexco SARL avec siège à L-8080 Bertrange, Centre Helfent, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 139.890, chargée de l'établissement des comptes en question.

L'apport de la branche autonome d'activités est évalué à un montant de 252.100,11 EUR dont 12.500.- EUR est apporté en capital et le solde, soit 239.600,11 EUR, inscrit en compte-courant associé de OPTI-VUE SARL dans les comptes de la société à constituer.

Ladite attestation, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Eu égard à l'apport fait à la valeur nette comptable au 31.12.2008, le comparant déclare que toutes les opérations financières et comptables réalisées à compter du 01.01.2009 et jusqu'à la constitution de la société OPTIQUE & VISION SARL seront réalisées au profit de cette dernière.

Frais.

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,00 €).

Assemblée générale extraordinaire.

Et de suite, la comparante susnommée, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9999 Wemperhardt, 24, op der Haart.
 2. Est nommé gérant technique chargé de la gestion journalière de la société Monsieur Tom FOOG, maître-opticien, né le 16 août 1975 à Luxembourg, demeurant à L-8537 Hostert, 13, rue de la Montagne.
 3. Est nommé gérant administratif de la société Monsieur Henri BOULMONT, maître-opticien, né le 26 décembre 1960 à Luxembourg (matr: 1960 12 26 114), demeurant à L-7730 Colmar-Berg, 14, rue de (Mertzig) lisez: de la Poste.
 4. Le gérant technique est habilité à engager la société dans le cadre de sa gestion journalière par sa seule signature.
 5. Pour tout ce qui concerne les actes de disposition, la société sera engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.
 6. Les mandats de gérants ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. BOULMONT, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} avril 2009. DIE/2009/3509. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 21 avril 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009050634/4917/100.

(090058252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Chevrotine S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Chevrotine Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.381.

L'an deux mille neuf. Le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CHEVROTINE HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 58.381,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 février 1997, publié au Mémorial C numéro 314 du 21 juin 1997.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les QUATRE CENTS (400) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de quatre millions de francs français (FRF 4.000.000,-), représenté par quatre cents (400) ACTIONS d'une valeur nominale dix mille francs français (FRF 10.000,-),

que ce capital a été converti en euros et augmente à SIX CENT DIX MILLE EUROS (€ 610.000,-), représenté par QUATRE CENTS (400) actions d'une valeur nominale de MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 1.525,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 109 du 13 février 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en CHEVROTINE S.A., SPF. Modification de l'article 1 - 1^{er} alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de CHEVROTINE S.A., SPF.

4) Suppression du capital autorisé. Modification afférente de l'article 3, alinéas 4 à 7 des statuts.

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article seize (16) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leurs applications partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en CHEVROTINE S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) - 1^{er} alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} . 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de CHEVROTINE S.A., SPF.

Quatrième résolution

Le capital autorisé créé au moment de la constitution (acte publié au Mémorial C numéro 314 du 21 juin 1997), n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4 et suivants de l'article trois (3) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: EAC/2009/3755. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009050920/219/92.

(090058170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Lasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.394.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 mars 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 mars 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009050778/219/13.

(090058607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**ConvaTec Healthcare D S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cidron Healthcare D S.à r.l.).**

Capital social: EUR 112.177.883,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.555.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009050781/5770/14.

(090058016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Cable & Wireless Luxembourg Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 80.984.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of March.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Cable & Wireless Global Businesses International S.à r.l., a private limited company under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of the private limited company under the laws of Luxembourg Cable & Wireless Luxembourg Funding S.à r.l., with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S.

Luxembourg number B 80.984, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 27th of February 2001, published in the Mémorial C number 861 of the 9th of October 2001, and its articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary on the 30th of August 2007, published in the Mémorial C number 2441 of the 27th of October 2007,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The sole partner decides to adopt a business year beginning on April 1st and ending on March 31st of the following year.

The meeting decides to acknowledge, that as an exception the business year which has begun on January 1, 2008, will end on March 31, 2009.

Article 15 of the articles of incorporation will have henceforth the following wording:

" **Art. 15.** The Company's financial year begins on April 1 each year and ends on 31 March of the following year."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing proxy-holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Cable & Wireless Global Businesses International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall,

ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Cable & Wireless Luxembourg Funding S.à r.l., avec siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B 80.984, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 2001, publié au Mémorial C numéro 861 du 9 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2441 du 27 octobre 2007,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide d'adopter une année sociale commençant le 1^{er} avril et finissant le 31 mars de l'année suivante.

L'associée décide d'accepter, qu'exceptionnellement l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2008, finira le 31 mars 2009.

L'article 15 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent soixante-cinq euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2009. Relation GRE/2009/1288. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050590/231/81.

(090058551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

CCP II Logistics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.842.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54970 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009050764/211/12.

(090058424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

CCP II Peine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.782.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54972 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009050766/211/12.

(090058459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

CCP II Straubing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.784.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54974 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009050768/211/12.

(090058482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

iii European Property SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 137.555.

—
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Aktionärsversammlung (die "Versammlung")
der iii European Property SICAV-FIS (die "Gesellschaft") vom 10. Dezember 2008*

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder Herr Dr. Aris Aristidou, Herr Holger Möller sowie Herr Roberto Bortolotti auf weitere 6 Jahre zu verlängern, so dass diese bis zur jährlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2014 abgehalten wird, und bis Nachfolger ernannt und genehmigt sind, andauern wird und Deloitte S.A. als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur jährlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2009 abgehalten wird, und bis Nachfolger ernannt und genehmigt sind, zu bestätigen.

Référence de publication: 2009050544/10151/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06594. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

CalEast Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 114.711.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 06 mars 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mars 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009050774/219/13.

(090058598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

CTP Property Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 128.557.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 03 mars 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mars 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009050775/219/13.

(090058596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Levita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.392.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 mars 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 mars 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009050776/219/13.

(090058592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Lesswood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.782.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Olga VOLOSHYNOVA, épouse BROUSSE, administratrice de société, née à Odessa, (Ukraine), le 21 mai 1977, demeurant à F-88190 Golbey, 42, rue Boulay, (France).

2) Monsieur Jean-François BROUSSE, administrateur de société, né à Dole (France), le 20 janvier 1959, demeurant à F-88190 Golbey, 42, rue Boulay, (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "LESSWOOD S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet toute opération d'importation et d'exportation, d'intermédiation et de conseil, principalement, mais non exclusivement, dans le domaine du bois et ses dérivés.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1) Madame Olga VOLOSHYNOVA, épouse BROUSSE, préqualifiée, cinquante parts sociales, | 50 |
| 2) Monsieur Jean-François BROUSSE, préqualifié, cinquante parts sociales, | 50 |
| Total: cent parts sociales, | 100 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
2. Madame Olga VOLOSHYNOVA, épouse BROUSSE, administratrice de société, née à Odessa, (Ukraine), le 21 mai 1977, demeurant à F-88190 Golbey, 42, rue Boulay, (France), est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BROUSSE; VOLOSHYNOVA BROUSSE; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2009. Relation GRE/2009/1487. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050629/231/130.

(090058306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.658.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"LaSalle UK Ventures Co-Investment S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.656, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 17 March 2009.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.658, incorporated pursuant to a notarial deed on 22 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 767 on 29 March 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and eighty-five thousand four hundred and sixty pounds sterling (385,460.- GBP), so as to raise it from its current amount of ten thousand pounds sterling (10,000.- GBP) up to three hundred and ninety-five thousand four hundred and sixty pounds sterling (395,460.- GBP) through the issue of three hundred and eighty-five thousand four hundred and sixty (385,460) new shares, having a nominal value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares are to be subscribed by the sole shareholder "LaSalle UK Ventures Co-Investment S.à r.l.", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of four hundred and twenty-five thousand pounds sterling (425,000.- GBP) of which an amount of three hundred and eighty-five thousand four hundred and sixty pounds sterling (385,460.- GBP) is allocated to the share capital of the Company and the amount of thirty-nine thousand five hundred and forty pounds sterling (39,540.- GBP) to the issue premium account.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The Company's share capital is set at three hundred and ninety-five thousand four hundred and sixty pounds sterling (395,460.- GBP) represented by three hundred and ninety-five thousand four hundred and sixty (395,460) shares with a par value of one pound sterling (1.- GBP) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"LaSalle UK Ventures Co-Investment S.à r.l.", une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.656, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 mars 2009.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 1 S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.658, constituée selon un acte notarié en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 767 du 29 mars 2008.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante livres sterling (385.460,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de dix mille livres sterling (10.000,- GBP) jusqu'à trois cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante livres sterling (395.460,- GBP) par l'émission de trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante (385.460) parts sociales nouvelles d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, "LaSalle UK Ventures Co-Investment S.à r.l.", pré-ommée, par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent vingt-cinq mille livres sterling (425.000,- GBP) duquel un montant de trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante livres sterling (385.460,- GBP) est alloué au

capital social de la Société et le montant de trente-neuf mille cinq cent quarante livres sterling (39.540,- GBP) au compte prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à la somme de trois cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante livres sterling (395.460,- GBP) représenté par trois cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante (395.460) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2009. Relation: EAC/2009/3413. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009051029/239/101.

(090058058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pyrotex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.520.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 138.361.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009050787/242/13.

(090058176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

VF Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.047.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009050790/242/13.

(090058198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**ConvaTec Healthcare B S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cidron Healthcare B S.à r.l.).**

Capital social: EUR 112.177.883,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.075.

In the year two thousand and nine, on the ninth of April.
Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg.

There appeared:

Cidron Healthcare A S. à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, duly represented by its Class A Manager Mrs Ingrid MOINET, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 8th, 2009.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are the members of "Cidron Healthcare B S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 140.075, incorporated by deed of the undersigned notary, enacted on June 20th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1880 of July 31st, 2008 and which Articles of Association have been amended by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, enacted on February 18th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 707 of April 1st, 2009.

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

- 1.- Amendment of the title of the corporation, to be changed into "ConvaTec Healthcare B S.à r.l.";
- 2.- Amendment of Article 2 of the by-laws;
- 3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the title of the corporation, from "Cidron Healthcare B S. a r.l." into "ConvaTec Healthcare B S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Association, to read as follows:

" **Art. 2.** The name of the company is "ConvaTec Healthcare B S. à r.l.".

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Cidron Healthcare A S. à r.l., une société constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, dûment représentée par son gérant de classe A Madame Ingrid MOINET, elle-

même représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 8 avril 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de "Cidron Healthcare B S. à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140.075, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1880 du 31 juillet 2008, dont les statuts ont été modifié par acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg le 18 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 707 du 1^{er} avril 2009.

Les comparantes, représentant la totalité du capital social, délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "ConvaTec Healthcare B S. à r.l.";
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts;
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Cidron Healthcare B S. à r.l." en "ConvaTec Healthcare B S. à r.l.".

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "ConvaTec Healthcare B S. à r.l."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009, LAC/2009/14564. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009050917/5770/90.

(090058375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**ConvaTec Healthcare C S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cidron Healthcare C S.à r.l.).**

Capital social: EUR 112.177.883,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.872.

In the year two thousand and nine, on the ninth of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg.

There appeared:

Cidron Healthcare B S. à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, duly represented by two of its managers Mrs Ingrid MOINET and

Mrs Noëlla ANTOINE, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 8th, 2009.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are the members of "Cidron Healthcare C S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 138.872, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on May 21st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1507 of June 18th, 2008 and which Articles of Association have been last amended by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, enacted on February 18th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 711 of April 1st, 2009.

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

- 1.- Amendment of the title of the corporation, to be changed into "ConvaTec Healthcare C S.a r.l.";
- 2.- Amendment of Article 2 of the by-laws;
- 3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the title of the corporation, from "Cidron Healthcare C S.a r.l." into "ConvaTec Healthcare C S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Association, to read as follows:

" **Art. 2.** The name of the company is "ConvaTec Healthcare C S.à r.l.".

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille neuf, le neuf avril

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Cidron Healthcare B S. à r.l., une société constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, dûment représentée par deux de ses gérants Madame Ingrid MOINET et Madame Noëlle ANTOINE, elles-mêmes représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 8 avril 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de "Cidron Healthcare C S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138.872, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 21 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1507 du 18 juin 2008 dont les statuts ont été modifié pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 711 du 1^{er} avril 2009.

Les comparantes, représentant la totalité du capital social, délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

45063

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "ConvaTec Healthcare C S. à r.l.";
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts;
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Cidron Healthcare C S. à r.l." en "ConvaTec Healthcare C S. à r.l.".

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "ConvaTec Healthcare C S. à r.l."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2009. Relation: LAC/2009/14565. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009050918/5770/93.

(090058449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"LaSalle UK Ventures Holdings Limited", a private limited company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registrar of Companies under number 93310, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey, on 18 March 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle UK Ventures" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.220, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 12, 2006, number 1344. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 17, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on February 4, 2009, number 245.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner further decides to increase the Company's share capital by an amount of eighty-three thousand five hundred and twenty pound sterling (GBP 83,520.-), so as to raise it from its current amount of six hundred and six thousand eight hundred and sixty pound sterling (GBP 606,860.-) up to six hundred and ninety thousand three hundred and eighty pound sterling (GBP 690,380.-) through the issue of four thousand one hundred and seventy-six (4,176) shares, having a nominal value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

The four thousand one hundred and seventy-six (4,176) new shares have been subscribed by "LaSalle UK Ventures Holdings Limited", prenamed, paid up by a contribution in cash of a total amount of ninety-one thousand eight hundred and eighty pound sterling (GBP 91,880.-).

The total contribution of ninety-one thousand eight hundred and eighty pound sterling (GBP 91,880.-) will be allocated as follows: (i) eighty-three thousand five hundred and twenty pound sterling (GBP 83,520.-), will be allocated to the share capital of the Company and (ii) eight thousand three hundred and sixty pound sterling (GBP 8,360.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The Company's share capital is set at six hundred and ninety thousand three hundred and eighty pound sterling (GBP 690,380.-) represented by thirty-four thousand five hundred and nineteen (34,519) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"LaSalle UK Ventures Holdings Limited", une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, enregistrement auprès du Registrar of Companies, sous le numéro 93310,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 18 mars 2009.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "LaSalle UK Ventures" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1344 au 12 juillet 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 245 du 4 février 2009.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt livres sterling (83.520,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de six cent six mille huit cent soixante livres sterling (606.860,- GBP) à six cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingts livres sterling (690.380,- GBP) par l'émission de quatre mille cent soixante-seize (4.176) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.

Les quatre mille cent soixante-seize (4.176) parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle UK Ventures Holdings Limited", prénommée, payées par un apport en numéraire pour un montant total de quatre-vingt-onze mille huit cent quatre-vingts livres sterling (91.880,- GBP).

L'apport de quatre-vingt-onze mille huit cent quatre-vingts livres sterling (91.880,- GBP) sera alloué au capital social pour le montant de quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt livres sterling (83.520,- GBP) et huit mille trois cent soixante livres sterling (8.360,- GBP) seront alloués au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à la somme de six cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingts livres sterling (690.380,- GBP) représentée par trente-quatre mille cinq cent dix-neuf (34.519) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2009. Relation: EAC/2009/3415. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009051028/239/105.

(090058045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Parfipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.513.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 06 avril 2009, la démission de DELOITTE S.A., Luxembourg de sa fonction de Commissaire aux comptes a été acceptée et l'assemblée a nommé DELOITTE S.A., comme Réviseur Indépendant pour les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2008. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra de manière extraordinaire en 2009.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour PARFIPAR S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine-Day Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2009050485/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04996. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Motus Advisory S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 79.639.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 9 avril 2009 que:

1. Mr Enrico Martinelli a été révoqué en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.
2. FIDALUX S.A. avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée nouveau Commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de Mr Enrico Martinelli. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Lemanik Asset Management Luxembourg

14b, rue des Violettes

L-8023 Strassen

Simona BORTOLAZZI / Jean-Philippe CLAESSENS

Référence de publication: 2009050467/9285/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD05994. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

d'Amico International Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.790.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société tenue le 31 mars 2009

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le nombre des membres du conseil d'administration de la société de 6 à 8 membres et de nommer M. l'Ambassadeur John J. Danilovich, demeurant à Lowndes House, Lowndes Place, SW1X 8DB Londres, Royaume-Uni, et M. Heinz Peter Barandun, demeurant à Hinterbergstrasse 56, 8044 Zurich, Suisse, en tant que nouveaux membres du conseil d'administration pour une durée prenant fin à l'assemblée générale ordinaire de la société à tenir en 2011.

L'assemblée générale a décidé de nommer Moore Stephens S.à r.l, réviseur d'entreprises, avec siège à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en tant que réviseur d'entreprises de la société afin d'auditer les comptes statutaires et les comptes consolidés de la société pour une durée prenant fin à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour d'Amico International Shipping S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050411/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Europarc Dreilinden A2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 120.723.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 17 avril 2009 à Luxembourg

Il résulte de l'Assemblée Générale du 17 avril 2009:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer:

- Blisworth Management S.A., RCS Luxembourg, Section B numéro 108626;
- O.B.B. Realinvest (Europe) S.A., RCS Luxembourg, Section B numéro 106911;

- Roade One Management S.A., RCS Luxembourg, Section B numéro 108627;
de leur mandat d'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme:

- Brian Mc Manon, né le 4 novembre 1968, à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- Andreas Demmel, né le 11 avril 1969, à Munich (Allemagne) avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- Robert Quinn, né le 8 mai 1977, à Stockton on Tees (Royaume-Uni) avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

Les nouveaux administrateurs sont nommés jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 17/04/2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050440/4933/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06735. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**CCP II Straubing S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CCP II Office 10 S.à.r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.784.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "CCP II Office 10 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the June 29, 2007, registered at the Luxembourg trade register section B number 129.784, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1820 page 87349 of August 28, 2007 whose articles of association have not been amended yet.

The meeting is presided by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Patrick Olm, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of units held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) units of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the denomination of the Company into "CCP II Straubing S.à.r.l."
2. Subsequent amendment of Article two of the articles of association of the Company in accordance with the above resolution.
3. Amendment of article three of the articles of association of the Company relating to the object of the Company.
4. Appointment of one class A manager and of 2 class B managers

5. Definition of powers of signature of the class A manager and the class B managers
6. Subsequent amendment of article eleven of the articles of association

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the denomination of the Company into "CCP II Straubing S.à r.l.".

Second resolution

In view of the above resolution, the meeting resolves to amend article two of the articles of association to read as follows:

"The Company is incorporated under the name of "CCP II Straubing S.à.r.l.""

Third resolution

The meeting resolves to amend article three of the articles of association to read as follows:

"The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose."

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint Mr. Yves Barthels as class A manager, Mr. Bruno Bagnouls and Mr. Jean-Philippe Fiorucci as class B managers.

Fifth resolution

The meeting resolves to grant the class A manager all necessary powers to represent the Company by its sole signature. The Company may be further bound by the joint signature of any two class B managers.

Sixth resolution

In view of the above resolutions, the meeting resolves to amend Article eleven of the articles of association to read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partner with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of class A (the "A Manager") and two or more managers of class B (the "B Managers") (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of Managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of Managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination."

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.- euros.

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CCP II Office 10 S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 29 juin 2007 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 129.784 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1820 page 87349 du 28 août 2007, dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Patrick Olm, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination sociale de la Société en "CCP II Straubing S.à.r.l."
2. Modification subséquente de l'article deux des statuts de la Société conformément à ce qui précède.
3. Modification de l'article trois des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société.
4. Nomination d'un gérant de catégorie A ainsi que de deux gérants de catégorie B
5. Définition des pouvoirs de signature du gérant de catégorie A et des gérants de catégorie B
6. Modification subséquente de l'article onze des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "CCP II Straubing S.à r.l."

Deuxième résolution

Au regard de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société prend la dénomination de "CCP II Straubing S.à.r.l." "

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur; l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quel-

conques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société pourra réaliser des investissements se rapportant à des biens immobiliers que ce soit directement ou par le biais de participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société détenant de tels investissements.

La Société pourra également, de manière directe ou indirecte, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toute sorte d'actifs par tous moyens.

La Société pourra réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer M. Yves Barthels en tant que gérant de catégorie A ainsi que M. Bruno Bagnouls et M. Jean-Philippe Fiorucci en tant que gérants de catégorie B.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs au gérant de catégorie A de représenter la Société par sa seule signature. La Société sera également valablement représentée par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B.

Sixième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A ("Gérant A") et au moins deux gérants de catégorie B ("Gérants B") (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que "Gérants"). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

Les gérants, peuvent subdéléguer leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les gérants, déterminent les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants est présente.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ 1.500.- Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, P. OLM, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11348. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009051018/211/183.

(090058477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Euro Gwyneth S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.650.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009050783/239/12.

(090058082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Aberdeen Property Investors IIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.282.

En date du 21 janvier 2009 le Conseil d'Administration de Aberdeen Property Investors IIM S.A. a pris les décisions ci-après:

- Approbation de la démission de M. Anders Åström, Managing Director, Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management, Luntmakargatan 34, 103 63 Stockholm, avec effet au 8 octobre 2008.

- Approbation de la démission de M. Tomas Rolf Otterud, Aberdeen Property Investors Nordic AB, Luntmakargatan 34, 103 63 Stockholm, avec effet au 8 octobre 2008.

- Approbation de la démission de M. Nigel Storer, Director, 46, rue des Muguetts L-2167 Luxembourg, avec effet au 21 janvier 2009.

- Approbation des cooptations en date du 21 janvier 2009 à la fonction d'administrateurs de:

- Monsieur Andrew Smith, ayant son adresse professionnelle au One Bow Churchyard, Cheapside, London EC4M 9HH UK en remplacement de M. Tomas Rolf Otterud

- Madame Victoria Brown 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en remplacement de M. Nigel Storer

Ces cooptations seront ratifiées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour ABERDEEN PROPERTY INVESTORS IIM S.A.

Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009050500/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

MK Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.576.

Nach dem Rücktritt von Herrn Dirk Funke als Verwaltungsrat der MK Luxinvest S.A. zum 31. März 2009 setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

Herr Thomas Görgen

25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Herr Heinrich Echter

25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Michel Lentz

5, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Für MK LUXINVEST S.A., Société Anonyme
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Unterschriften

Référence de publication: 2009050505/1126/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Vontobel Exchange Traded Structured Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.940.

Die Ordentliche Generalversammlung, die am 08. Dezember 2008 stattgefunden hat, hat beschlossen:

1. die Ernennung der Herren Dominic GAILLARD und Anders MALCOLM als Verwaltungsratsmitglieder zu bestätigen.

2. Frau Annemarie Arens,

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE,

und

Herrn Philippe Hoss,

2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg

als neue Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009 zu ernennen.

3. die Mandate der folgenden Mitglieder des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung 2009 zu verlängern:

Herr Markus Pfister,

Gotthardstraße 43, CH - 8022 Zürich,

Herr Dominic Gaillard,

Gotthardstraße 43, CH - 8022 Zürich,

Herr Anders Malcolm,

1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

4. das Mandat des Wirtschaftsprüfers Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung 2009 zu verlängern.

Für Vontobel Exchange Traded Structured Fund

Investmentgesellschaft mit variablem Kapital

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2009050537/1126/32.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03455. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

VWR International Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 372.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050354/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05479. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.